

CONSEIL DE GESTION 23/01/2025

Membres présents

Mme Christine Guittot (cheffe d'établissement) ; Mme Shyamla Mondon (directrice administrative et financière) ; Mme Linda Félix (membre élue du CG) ; Mme Vidya Gappy (membre élue du CG) ; M Alain Chang-Sam (vice-président); M Basil Estico (trésorier) ; M Emmanuel Chassot (secrétaire)

Membres excusés : Mme Berkeley-Christmann (Ambassadrice de France aux Seychelles)

Début de la réunion : 16h30

Fin de la réunion : 19h00

1. Finances

Le CG A NOTÉ le bilan des frais d'écolage présenté par la DAF. Une grande partie (>70%) des retards de 2023-2024 a été récupérée mais il restait un total de ~210 000 SR de retards au moment de la réunion et un total d'environ 120 000 SR ne pourra vraisemblablement pas être récupéré. Deux élèves avec des frais de retard ont quitté l'école et il faudra veiller à ce que ces frais soient réglés par les parents.

Le CG A NOTÉ que le suivi légal des cas les plus litigieux ne donnait que peu de résultats et considère qu'un bilan devra être établi afin de confirmer l'utilité de cette approche, tout en reconnaissant qu'elle sert de levier pour convaincre certaines familles de payer les frais d'écolages en retard.

Le CG A FÉLICITÉ la DAF pour son travail de communication et de suivi avec les parents et DISCUSÉ d'approches possibles permettant de réduire dans les futurs les retards de paiements qui affectent la trésorerie de l'école, prennent beaucoup de temps à la DAF et s'avèrent injustes envers les membres de l'APE qui s'acquittent des frais dans les délais impartis :

- Avancer les paiements, p. ex., considérer que les paiements de chaque mois doivent être faits avec 1 mois d'avance (le mois de septembre doit être réglé au 10 août et pas au 10 septembre)
- Encourager les virements mensuels en proposant une remise (2-3% ?)
- Obliger les parents ayant des retards à mettre en place des virements mensuels

Action	Description	Responsable	Statut	Échéance
4.1	Suivi des retards de frais d'écolage et bilan des cas légaux en cours à faire pour chaque réunion du CG	Mme Mondon & Mme Molle	À continuer	Pour chaque réunion du CG
4.2	Avancer la discussion sur les méthodes permettant de réduire les risques de retards et/ou de non-paiements des écolages	CG en collaboration avec le CE	À faire	Réunion entre CG et CE

Le CG A NOTÉ des variations importantes de déficits ou profits annuels depuis 2020. Par exemple, l'école a affiché un déficit élevé en 2020 (~1 million de roupies) du fait de dépenses dont les paiements avaient été décalés alors que des bénéfices importants ont eu lieu en 2021 du fait des effets du COVID qui avaient réduit toutes les activités de sorties des élèves ainsi que les frais d'exams.

Le CG A NOTÉ que les raisons principales expliquant le déficit financier actuel de l'EFS étaient :

- Les frais de CNED qui sont pris en charge par l'école et s'élèvent à environ 1 000 euros par élève.

En 2024, le total des frais de CNED était de 740 000 SR et un total de 38 élèves est inscrit au CNED pour l'année scolaire 2024-2025.

- Les frais de voyage à la Réunion pour le passage du baccalauréat pour les élèves de première et de terminale qui ont été pris en charge par l'école
- L'augmentation de la masse salariale, notamment du fait de la mise en place de la nouvelle grille salariale à partir de septembre 2024.

Le CG A RECONNUS que les frais de CNED étaient liés à la non-homologation de l'EFS et rentraient donc dans les dépenses générales liées au fonctionnement de l'école mais qu'il semblait injuste que ces frais soient reportés sur l'ensemble des élèves alors qu'ils ne concernent pas les élèves des classes élémentaires et primaires. Le CG A NOTÉ que les frais d'écolage sont déjà élevés au lycée et qu'il semble difficile de les augmenter pour les familles concernées.

Le CG A NOTÉ que les sessions d'examens au baccalauréat auront lieu à l'île Maurice en 2025 et que les dépenses pour l'école et pour les parents devraient être plus faibles que sur l'île de la Réunion, en particulier les billets d'avion. Le CG devra rediscuter la contribution de l'école aux frais liés au baccalauréat lors d'une prochaine réunion.

Le CG A NOTÉ que l'homologation en cours de la seconde prévue pour 2025-2026 (mission des auditeurs prévue à la fin du mois de mars 2025) permettrait de supprimer les frais de CNED pour cette année de cursus. La CG A RENOUVELÉ son soutien au processus d'homologation et NOTÉ que certains des aspects de l'homologation pourraient concerner les infrastructures de l'école (salles, bâtiments, espaces) et ainsi fournir des orientations utiles à la stratégie de développement de l'EFS à moyen terme.

Le CG A NOTÉ que les coûts de formation pour les personnels de l'EFS s'élèvent à 1% de la masse salariale de l'école auxquels s'ajoutent les frais de remplacement des heures d'enseignement pendant les formations. Les coûts de formation ne constituent donc pas une variable d'ajustement majeure permettant de réduire les dépenses de l'école qui bénéficie au contraire de ce système pour former ses enseignants.

Le CG A NOTÉ que le paiement du 13^{ème} mois se fera à la fin du mois de janvier et que la trésorerie est suffisante par suite des écolages reçus pour le deuxième trimestre (Janvier - Mars 2025) ainsi qu'au recouvrement d'une grande partie des retards.

Afin de s'aligner sur les autres écoles et de faciliter la gestion des inscriptions pour mieux prédire les effectifs de rentrée, le CG A DÉCIDÉ :

- Que les frais de première inscription augmenteront de 11 450 SR à 15 000 SR à partir de la rentrée scolaire de septembre 2025
- Que les frais de première inscription s'appliqueront à la classe de TPS (Toute Petite Section)
- Que des frais de dossier de 1 000 SCR seront appliqués lors de la préinscription et déduits des frais de première inscription. Ces frais ne seront pas remboursés en cas de désistement de la part des parents mais seront remboursés lorsque l'école ne propose pas de place à la famille.

Le CG A INDIQUÉ qu'une réunion de lancement officiel de l'audit financier aura lieu le lundi 3 février à la suite de la signature de la lettre d'engagement. Un courrier sera alors envoyé à tous les membres de l'APE afin de les informer des Termes de Référence définis pour la consultance ainsi que de l'approche méthodologique qui sera employée par les auditeurs.

A la suite de sa présentation et d'une discussion portant sur plusieurs points, le CG A VOTÉ le projet de budget pour l'année 2025, en demandant à la DAF de voir dans quelle mesure les coûts importants de service de standard téléphonique (7 000 SR par mois) pourraient être réduits.



Le CG A VOTÉ l'achat d'un photocopieur pour remplacer celui de la salle des professeurs. Plusieurs options sont possibles et le Conseil devra rendre sa décision rapidement en fonction d'une analyse technique et financière comparative faite par la Direction de l'école.

Action	Description	Responsable	Statut	Échéance
4.3	Analyse technique et financière des options d'achat de photocopieurs	Mme Mondon & CG	À faire	05 février 2025

Le CG A DÉCIDÉ d'accorder exceptionnellement une demande d'échelonnements de deux parents débiteurs via la mise en place de prélèvements mensuels réalisés entre janvier et juin 2025 et de documents légaux permettant d'assurer que les retards d'écolage seront remboursés.

2. Ressources humaines

Le CG A NOTÉ que certains des personnels de l'école n'ont pas signé les avenants de leurs contrats et que le contrat précédent est renouvelé de manière tacite dans ce cas. Le CG A DÉCIDÉ de rencontrer individuellement ces personnels, avec la possibilité pour eux de choisir s'ils souhaitaient que la cheffe d'établissement et/ou les représentants des personnels soient présents lors de ces entretiens destinés à mieux comprendre leurs revendications.

Le CG A NOTÉ que le contrat du conseiller juridique de l'EFS devait être rapidement renouvelé et A DEMANDÉ au préalable la production d'un rapport d'activités pour l'année 2024 avant de procéder à la décision de sa reconduction.

Action	Description	Responsable	Statut	Échéance
4.4	Rapport des activités de 2023	Mme Molle	À faire	Prochain CG
4.5	Rencontre avec les personnels n'ayant pas signé l'avenant de leur contrat	Mme Felix & Mme Gappy	À faire	Fin février 2025

3. Évènements, Communication & Partenariats

Le CG A DISCUSÉ de l'intérêt de conserver les *Écoles Ouvertes* pendant les vacances scolaires. Le CG A NOTÉ que l'organisation des écoles ouvertes prenait du temps au personnel et qu'elles n'ont pas été rentables en 2024 (pertes très faibles) mais qu'elles constituaient un service très utile aux parents, surtout lorsque les vacances de l'EFS ne correspondent pas aux périodes de vacances des autres écoles privées et des écoles publiques. Le CG A NOTÉ qu'une offre d'activités de camps de vacances était en développement en collaboration avec l'Alliance Française des Seychelles (AFS) et A DÉCIDÉ que l'EFS ne proposerait pas d'école ouverte si une offre alternative était disponible via l'AFS.

Action	Description	Responsable	Statut	Échéance
4.6	Obtenir et diffuser l'information sur des camps de vacances	CG en lien avec Direction et AFS	À faire	15/02/2025

Le CG A DISCUSÉ de la possibilité d'établir un partenariat spécifique avec une clinique privée se situant près de l'école et offrant un tarif préférentiel (10% de réduction) au personnel de l'école. Le CG A DÉCIDÉ que ce n'était pas son rôle de formaliser cette offre commerciale et d'orienter le personnel vers une clinique en particulier et NOTÉ que l'administrative de l'EFS pouvait produire des attestations individuelles de travail pour les personnels le souhaitant.



4. Questions diverses

Le CG A DISCUSÉ de la pertinence de maintenir la filière STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion) qui est actuellement composée de six élèves en classe de première et de deux élèves en classe de terminale. Les coûts associés à cette filière sont bien supérieurs aux frais d'écolage et la majorité des élèves pourrait suivre potentiellement la filière générale.

Le CG A DISCUSÉ des raisons pouvant expliquer les départs d'élèves entre la 3^{ième} et la seconde, qui sont essentiellement liés au niveau des élèves mais également aux frais d'écolage au lycée alors que plusieurs formations plus techniques et moins chères sont proposées aux Seychelles et parfois subventionnées par l'État.

Le CG A ÉVOQUÉ la nécessité à moyen terme d'augmenter les effectifs de l'EFS au collège et lycée en augmentant le nombre d'élèves à la base, c-à-dire en proposant par exemple deux classes de TPS (Toute Petite Section) en 2025-2026. La CG A NOTÉ que cette extension nécessitera une classe supplémentaire, soit via la suppression du parcours STMG, soit par l'extension physique de l'école qui doit s'inscrire dans sa stratégie et pourra se reposer en partie sur l'audit financier conduit en février-mars 2025.

Le CG A RAPPELÉ qu'un courrier devait être envoyé à l'évêché afin de les informer que les contacts concernant le projet de développement de l'école seraient repris à l'issue de l'audit financier.

Annexe 1. Ordre du jour préliminaire

1. Finances

- Bilan des dettes des frais d'écolage et statut des cas traités par le tribunal
- Bilan financier
- Liquidités et paiement du 13^{ième} mois
- Droits d'inscription et de pré-inscription
- Audit financier et communication
- Vote budget 2025
- Achat nouveau photocopieur d'occasion
- Demande d'échelonnements de deux parents débiteurs via document légal
- Suivi des finances plainte contre l'EFS
- Évaluation des coûts de formation

2. Ressources humaines

- Statut et rencontre des cas de personnels n'ayant pas signé le renouvellement de leur contrat
- Reconduction contrat conseiller juridique de l'EFS
- Fiches de salaires pour les personnels

3. Évènements, Communication & Partenariats

- École Ouverte
- Partenariat Clinique

4. Questions diverses

- Maintien de la filière STMG
- Lettre évêché